

## Public concerné

Prioritairement les salariés des entreprises relevant du régime général de la Sécurité sociale. Elle concerne aussi les salariés des entreprises, organismes ou de tout autre institution hors champ d'application du régime général de la Sécurité Sociale souhaitant adopter cette formation.

## Objectifs de la formation

Objectif de formation : former et certifier des acteurs SST.

Objectifs pédagogiques :

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail.
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

## Contenu de la formation

- Le rôle du SST dans l'organisation des secours et de la prévention dans l'entreprise.
- Les conduites à tenir face à une situation d'accident :
  - > protéger,
  - > examiner,
  - > faire alerter ou alerter,
  - > secourir.
- Les conduites à tenir face à une situation de travail dangereuse :
  - > repérer des dangers et des personnes exposées,
  - > déterminer des risques,
  - > remonter les informations.

## Méthodes pédagogiques utilisées

- Exposés interactifs.
- Démonstrations.
- Études de cas.
- Mises en situations.

## Durée

2 jours soit 14 heures

14h en présentiel auxquelles il convient d'ajouter, le cas échéant, le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession.

## Validation

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat de « sauveteur secouriste du travail » valable 24 mois.

Ce certificat pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de SST » (MAC) d'une durée de 7 heures.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS.